

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 1 de 13

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Clean Up

UFI: SP50-K0CS-W00X-G8JN

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

EuPCS: PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

Catégories de processus [PROC]: 11

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG  
Rue: Fraunhofer Str. 17  
Lieu: D-87700 Memmingen  
Téléphone: +49 (0) 8331 930-6  
Téléfax: +49 (0) 8331 930-880  
e-mail: info@buzil.de  
Interlocuteur: info@buzil.de  
Internet: www.buzil.com

##### Fabricant selon OChim Suisse

Société: RSG-EUROPE GmbH  
Rue: Rolf Schmidhäusler  
Alpenblickstrasse 8  
Lieu: CH-8853 Lachen  
Téléphone: +41 (0)55 460 1212  
Téléfax: +41 (0)55 460 1210  
e-mail: info@rsg-europe.com  
Service responsable: Schweizerisches Toxikologisches Zentrum

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 44 251 5151 (24 h) (Suisse: 145 (24h))

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
Eye Dam. 1; H318  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-phénoxyéthanol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 2 de 13

### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient Limonène. Peut produire une réaction allergique.
--------	---

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

L'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64-17-5	Éthanol			30 - < 35 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol			1 - < 5 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
122-99-6	2-phénoxyéthanol			1 - < 5 %
	204-589-7	603-098-00-9	01-2119488943-21	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H302 H318 H335			
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino) bisethanol			1 - < 5 %
	246-807-3		01-2119510876-35	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H318 H400 H410			
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène, Limonene			< 1 %
	227-813-5	601-029-00-7	01-2119529223-47	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 3 de 13

### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64-17-5	200-578-6	Éthanol par inhalation: CL50 = 116,9 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100	30 - < 35 %
112-34-5	203-961-6	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol dermique: DL50 = 2764 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3305 mg/kg	1 - < 5 %
122-99-6	204-589-7	2-phénoxyéthanol par voie orale: ATE 1394 mg/kg	1 - < 5 %
25307-17-9	246-807-3	2,2'-(Octadec-9-enylimino) bisethanol par voie orale: DL50 = > 300 - 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	1 - < 5 %
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène, Limonene dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5700 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	< 1 %

### Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

< 5 % agents de surface non-ioniques, substances odorantes (Limonene).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée  
mousse résistante à l'alcool  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 4 de 13

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Prévoir un dispositif de réfrigération de secours pour le cas d'un incendie environnant.

### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Pour les non-secouristes**

Ventiler la zone concernée.

#### **Pour les secouristes**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### **Pour le nettoyage**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **Autres informations**

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Ventiler la zone concernée.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 5 de 13

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
122-99-6	2-Phénoxyéthanol	20	110		VME 8 h	
		20	110		VLE courte durée	
112-34-5	Butyldiglykol	10	67		VME 8 h	
		15	101		VLE courte durée	
5989-27-5	D-Limonène	7	40		VME 8 h	
		14	80		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

#### Conseils supplémentaires

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Aucune information disponible.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN 374, Catégorie III)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) / Epaisseur du matériau des gants > 0,1 mm

#### Protection de la peau

Porter des habits de travail appropriés.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 6 de 13

### Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. (EN 14387, A1)

### Protection contre les risques thermiques

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore - jaune clair	
Odeur:	Parfums, produits parfumés	
Point de fusion/point de congélation:		env. -10 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		> 80 °C
Inflammabilité:		Inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		30 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non applicable
pH-Valeur (à 20 °C):		11,0 - 11,5
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		non déterminé
Hydrosolubilité:		complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non applicable
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 25 °C):		0,94 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		négligeable

### 9.2. Autres informations

#### Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique:  
(à 25 °C) < 10 mPa·s

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 7 de 13

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol				
	orale	DL50 10470 mg/kg	Rat		OECD 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 116,9 mg/l	Rat		OECD 403
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol				
	orale	DL50 3305 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 2764 mg/kg	Lapin		
122-99-6	2-phénoxyéthanol				
	orale	ATE 1394 mg/kg			
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino) bisethanol				
	orale	DL50 > 300 - 2000 mg/kg	Rat		OECD 401
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène, Limonene				
	orale	DL50 > 5700 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		

#### Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Contient Limonène. Peut produire une réaction allergique.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 8 de 13

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11200 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		ASTN E729-80
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 5012 mg/l	48 h	Ceriodaphnia spec		
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 202
122-99-6	2-phénoxyéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 344 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 500 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		DIN 38412 / partie 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 500 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 23 mg/l	34 d	Tête de boule		OECD 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 9,43 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 211
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino) bisethanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 0,1 - 1 mg/l	96 h	Danio rerio		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 0,01 - 0,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 0,01 - 0,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 202
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène, Limonene					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,72 mg/l	96 h	Tête de boule	REACH Dossier d'enregistrement	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,32 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier d'enregistrement	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,307 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	GESTIS	OECD 202

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 9 de 13

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	Éthanol			
	OECD 301 B	> 60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol			
	OECD 301 C	> 70 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
122-99-6	2-phénoxyéthanol			
	OECD 301 A	> 70 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino) bisethanol			
	OECD 301 D	> 60 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène, Limonene			
	OECD 301 B	> 60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	Éthanol	-0,31
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1
122-99-6	2-phénoxyéthanol	1,2
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino) bisethanol	3,4
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène, Limonene	4,38

### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
122-99-6	2-phénoxyéthanol	0,3493		
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino) bisethanol	23,4		

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

# Fiche de données de sécurité



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 10 de 13

### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070604 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

### L'élimination des emballages contaminés

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1170  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 144 601  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Catégorie de transport: 3  
N° danger: 30  
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1170  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 144 601  
Quantité limitée (LQ): 5 L

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1170

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



### Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 11 de 13

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Marine polluant: no  
Dispositions spéciales: 144, 223  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
EmS: F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A58 A180  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366  
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides combustibles.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 3, Inscription 40, Inscription 55, Inscription 75  
2010/75/UE (COV): 37,2 %

##### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

##### Législation nationale

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Clean Up

Date de révision: 23.01.2024

G555

Page 12 de 13

Teneur en COV (OCOV): 38,59 %

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8,9.

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Limonène. Peut produire une réaction allergique.

### Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: 9 (1)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



### Clean Up

G555

Date de révision: 23.01.2024

Page 13 de 13

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*